

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/08/2025 - 15429 - 2023 B 00812 - 950 745 802 - 3SP

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2024
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations	10 000		10 000
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	10 000		10 000
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés	24 200		24 200
Autres créances	9 690		9 690
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	11 498		11 498
Charges constatées d'avance (3)			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	45 388		45 388
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion actif			
TOTAL GENERAL	55 388		55 388
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

	30/06/2024
CAPITAUX PROPRES	
Capital	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-12 874
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-2 874
AUTRES FONDS PROPRES	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
DETTES (1)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	14 400
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 140
Dettes fiscales et sociales	16 772
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	25 949
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES	58 262
Ecarts de conversion passif	
TOTAL GENERAL	55 388
(1) Dont à plus d'un an (a)	
(1) Dont à moins d'un an (a)	58 262
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Désignation de la société : EURL 3SP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2024, dont le total est de 55 388 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 12 874 Euro.

L'exercice a une durée de 16 mois, recouvrant la période du 10/03/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/04/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		10 000		10 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières		10 000		10 000
ACTIF IMMOBILISE		10 000		10 000

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			10 000	10 000
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			10 000	10 000
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				



Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-Euro

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SASU SETH	10	1	100,00	10	10			22 638	1	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										



Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 33 890 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	24 200	24 200	
Autres	9 690	9 690	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	33 890	33 890	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 Euro décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	1 000	10,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000	10,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 58 262 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 140	1 140		
Dettes fiscales et sociales	16 772	16 772		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	40 349	40 349		
Produits constatés d'avance				
Total	58 262	58 262		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	14 400			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 14 400 Euro.

Charges à payer

	Montant
Fac non parv-fournisseurs m	972
Allocations familiales exploit	15 383
Total	16 355

ATTESTATION D'EXPERT-COMPTABLE

EURL 3SP

Exercice du 10/03/2023 au 30/06/2024.

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de EURL 3SP pour l'exercice du 10/03/2023 au 30/06/2024, et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme de présentation définie par l'Ordre des Experts-comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 17 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euro
Total bilan	55 388
Chiffre d'affaires	85 000
Résultat net comptable (Perte)	-12 874

Pour Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Fait à GUIPAVAS
Le 24/04/2025

OMNES Marie Pierre
Expert Comptable

Signé par
Marie-Pierre OMNES
64303462363165632d6239313..

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société :

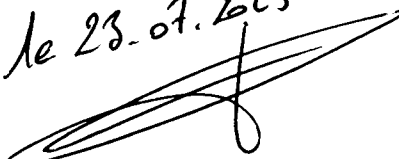
**3SP
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 10.000 €
SIEGE SOCIAL : 9 MAIL DU COMMANDANT JACQUES -YVES COUSTEAU
35310 MORDELLES
RCS RENNES 950 745 802**

Représentée par Sylvain TREHU, gérant

- ✓ Certifie que les documents comptables de l'exercice clos le 30 juin 2024 sont conformes aux comptes approuvés par l'associé unique,
- ✓ Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

**GRANT THORNTON
90 rue Charles Nungesser
29490 GUIPAVAS**

Signature

le 23.07.2025


Plaquette annuelle

EURL 3SP

Exercice clos le 30/06/2024

Certifié conforme à l'original



EURL 3SP

au capital de 10 000 €
9 Lieudit Mail du Commandant Cousteau
35310 MORDELLES

Exercice clos le 30/06/2024

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
90 Rue Charles Nungesser
29490 GUIPAVAS

3SP
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 10.000 €
SIEGE SOCIAL : 9 MAIL DU COMMANDANT JACQUES -YVES COUSTEAU
35310 MORDELLES
RCS RENNES 950 745 802

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 31 DECEMBRE 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
et le 31 DECEMBRE, à dix heures,

Monsieur Sylvain TREHU, associé unique de la société 3SP, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

En sa qualité de gérant, l'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024 et rédigé le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'associé unique déclare être appelé à examiner les différents points suivants :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024,
- Examen des conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Approbation des comptes et des conventions
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Quitus à la gérance,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Décision à prendre en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de la gérance sur l'activité de la société et des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, l'associé unique constate que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

En conséquence, il donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 30 juin 2024, s'élevant à -12.873,87 euros au compte " REPORT A NOUVEAU".

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

TROISIÈME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions qu'il a conclues avec la société au cours de l'exercice. Ces conventions seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 qu'il vient d'approuver, constatant que les capitaux propres étaient devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

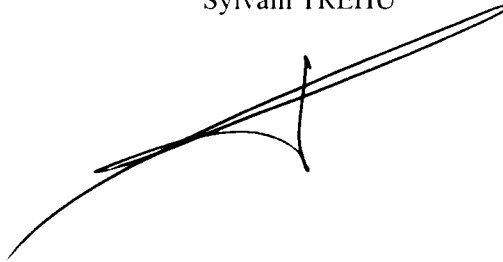
Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit le 31 janvier 2027 au plus tard, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'auront pas pu être imputées sur des réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Sylvain TREHU

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke with a small vertical tick at the end, and a curved line underneath it.